



Mairie de
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 5 janvier 2023

Délibération n° 2023-008

L'an deux mille vingt-trois le cinq janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30/12/2022.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie - VIDAL Isabelle – DIERS Thierry - VENANT Frédéric – DARMON Alexandre.

Absents excusés : MM. PIETERS Marc, LAVERGNE Cécile ayant donné pouvoir à BERNARD BARTHE Pierre.

Absent : M. MARINOT Patrice.

Secrétaire de séance : Mme DIERS de LABARRE.

Fonction publique – Personnel contractuel

2023-008 Prise en charge d'une formation pour la préparation à un concours

Un agent contractuel en poste à l'école communale depuis le 28/11/2017 a souhaité se présenter au concours des Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles.

Une préparation à cette épreuve est dispensée par le C.N.E.D. à distance et l'agent concerné s'y est inscrit.

Suite à sa demande et considérant le dévouement et la manière de servir satisfaisante de l'agent Madame le Maire propose à l'assemblée la prise en charge par la collectivité de cette préparation soit la somme de 460 €.

Le Conseil Municipal, DECIDE par 10 voix Pour :

- D'émettre un avis favorable à la prise en charge de cette préparation au concours d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles dispensée par le C.N.E.D. pour la somme de 460 €.
- D'autoriser Madame le Maire à rembourser cette même somme à l'agent concerné.

Publication dématérialisée du 05.01.2023

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Gwennaëlle PROST

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20230105-2023_008
Reçu le 09.01.2023